

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE
MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	21/2022
Membres présents :	39		
Nombre de pouvoirs :	7	SÉANCE DU	30 mars 2022
Nombre de votants :	46		

Date de convocation : 24 mars 2022

Date d'affichage : 2 avril 2022

Le trente mars deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Socio Culturelle à Cepoy en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : De WILDE Florent, JOBET Yohan, LEROY Daniel, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean-Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, DUPUIS Thierry, GAUDY Christophe, HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine.

CC4V : DHAMS Hélène, FACY Joël, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, LEROY Angélique, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, COULON François, De LAPORTE Hélène, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Éric, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, FAURE Cyril, GABORET Grégory, LEON Fabien, MASTYKARZ Catherine, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GRANDPIERRE Alain, GABORET Jalila, SAUTREUIL Magali.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : ROBINEAU Isabelle, WURPILLOT Stéphanie, FÉVRIER Albert.

3CBO : BETHOUL Christophe.

CC4V : BERTHAUD Jean.

AME : BASCOP Valérie, CHRISTODOULOU Alexis, CHARLES Valerie, CLERET Benjamin, DEMAUMONT Franck, GAILLARD Michel, LAVIER Jean Charles, TOURATIER Claude, WEBER Edouard.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20220330-D21_2022-DE

POUVOIRS : M. LAVIER Jean Charles a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, M. TOURATIER Claude a donné pouvoir à M. COULON François, M. DEMAUMONT Franck a donné pouvoir à M. FAURE Cyril, M. CLERET Benjamin a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, MME. CHARLES Valerie a donné pouvoir à M. DIGEON Benoît, M. BETHOUIL Christophe a donné pouvoir à DUPUIS Thierry, M. FÉVRIER Albert a donné pouvoir à MME. MARTIN Valérie.

Secrétaire de séance : Valérie MARTIN, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL DU LOIRET ET D'EURE-ET-LOIR POUR RENFORCER L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS SUR LES QUESTIONS DE MAITRISE DE L'ENERGIE SUR LE TERRITOIRE DU PETR GATINAIS MONTARGOIS - ANNEE 2022

Monsieur le Président,

RAPPELLE que depuis 2013, dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), un partenariat entre l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, le Pays Gâtinais et l'ADIL a permis de mettre en place sur le territoire du PCET des opérations ciblées de sensibilisation et d'accompagnement des habitants sur les questions de maîtrise de l'énergie. Le suivi de ce partenariat a été repris en 2020 par le PETR.

À partir de 2014, l'action de l'ADIL a été intégrée à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, nommée Service Éco Habitat. La présence renforcée d'un Conseiller Info Énergie a permis notamment de réaliser de nombreuses animations de sensibilisation mais aussi d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique notamment dans le cadre du dispositif DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles).

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, 2 202 entretiens conseils (téléphoniques ou physiques) ont été réalisés, soit 38% d'augmentation par rapport à 2020.

Au vu de ces résultats, il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'année 2022.

Pour l'année 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), ce partenariat porterait sur cinq grandes missions :

- 1/ Participer au projet du Service Éco Habitat ;
- 2/ Informer et sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie ;
- 3/ Accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement ;
- 4/ Accompagner la montée en compétences des professionnels de la rénovation énergétique de l'habitat privé ;
- 5/ Suivre et mettre en œuvre le partenariat.

Afin de concrétiser ce partenariat, une convention de partenariat est proposée entre les deux parties (cf. document ci-joint).

Une participation financière du PETR Gâtinais montargois est prévue dans la convention, afin d'équilibrer le plan de financement de l'ADIL pour les postes de conseillers mis à disposition (2 ETP).

DÉLIBÉRATIONS

N° 21/2022

Elle est calculée en fonction des montants déclarés par l'ADIL, à savoir :

- coût salarial annuel, cotisations patronales incluses ;
- part des frais de structure annuels de l'ADIL ;
- ressources et subventions liées au poste du conseiller EIE mis à disposition ;
- part d'autofinancement de l'ADIL.

Pour l'année 2021, le PETR Gâtinais montargois avait versé à L'ADIL une participation financière prévisionnelle de 8413 €.

Le nombre d'actes réalisés en 2021 et les financements qui en ont résulté dans le cadre du programme CEE Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE) a permis d'équilibrer le plan de financement du poste du conseiller, sans avoir recours à la participation financière du PETR Gâtinais montargois.

La participation financière de 8413 € pour l'année 2021 est par conséquent comptabilisée sur un fonds de réserve qui sera mobilisé si besoin les années suivantes, comme indiqué dans l'article 4 de la convention.

Considérant le nombre prévisionnel d'actes réalisés en 2022 par les conseillers et les financements qui en résulteront dans le cadre du programme CEE Service d'Accompagnement à la Rénovation énergétique (SARE), il est estimé pour l'année 2022 qu'une participation financière du PETR Gâtinais montargois ne sera pas nécessaire.

La participation financière du PETR Gâtinais montargois sera toutefois évaluée en fin de convention en fonction des coûts réels supportés par l'ADIL, des financements obtenus pour l'année 2022, et du fonds de réserve existant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le PETR Gâtinais montargois à reconduire pour l'année 2022 un partenariat avec l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir pour renforcer l'information et l'accompagnement des habitants du territoire sur les questions d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables ;

VALIDE les termes de la convention fixant les modalités de ce partenariat ;

DÉLÈGUE au Président le pouvoir de signer tous les documents liés à ce partenariat.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20220330-D21_2022-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20220330-021_2022-DE